

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÛNE 25660



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

Date de la convocation
03/12/2021

Date d'affichage
03/ 12 /2021

Objet de la délibération
Délibération modificative du budget communal – Section investissement N°4

Séance du 09 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le décembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guinemand dans le respect des règles sanitaires en vigueur compte tenu de la crise sanitaire, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents : Marion BELLEVILLE, Lylian CALVAT, Jérôme CUCHE, Marlène GABLE, Claude GAULARD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Emilio JUAREZ, Antoinette LE BRAS, Marc LECAILLE, Jean-Baptiste MALIVERNAY, Cyril MARÉCHAL, Christian MOREL, Charles-Emmanuel PELLETIER, Delphine RAHON-SIMON, Nadine SAUVONNET, Violette SEGARD.

Excusés :

Nathalie CASTILLON, donnant pouvoir à Violette SEGARD
Franck NICOLAS, donnant pouvoir à Nadine SAUVONNET
Margaux PRAOM, donnant pouvoir à Claude GAULARD

Absents : Philippe RIGAL, Maud WASNER

M. Christian MOREL a été désigné Secrétaire de séance.

Sur proposition de la commission finances et de l'adjointe Violette SEGARD :

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 avril 2021 approuvant le Budget Primitif,

Considérant l'avis favorable de la Commission municipale N°1 du 26 novembre 2021,

RAPPORT POUR INFORMATION :

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

En section d'investissement dépenses, budget communal, il convient notamment de prendre en compte les dépenses suivantes :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT BUDGET	MONTANT DECISION MODIFICATIVE	DM
INVESTISSEMENT DEPENSES					
Chapitre 21	2118	Autres Terrains	9 000,00	-9 000,00	0,00
	2111	Terrains nus	878,64	+ 2 000,00	2 878,64
	2128	Autres agencements et aménagements	56 265,60	+2 000,00	58 265,60
	21318	Autres bâtiments publics	32 941,15	+ 5 000,00	37 941,15
Chapitre 21	2151	Réseaux voirie	2 000,00	-2 000,00	0,00
Chapitre 20	21568	Autres matériel outillage	4 200,00	-4 200,00	0,00
	2158	Autres matériels outillage	12 831,14	+6 200,00	19 031,14
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES					

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

par 21 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE

DECIDE

- D'approuver la présente décision modificative.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône, le 09 décembre 2021
Monsieur le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Délibération transmise à

- Préfecture
- Trésorerie
- DGFIP du Doubs